

formes de discrimination raciale (point 58 de l'ordre du jour). Le président de l'Assemblée, M. Fanfani, a déclaré que la Convention était un événement d'une importance considérable sur le plan politique, juridique et moral. Deux résolutions ont été adoptées au sujet de la Convention. L'une avait trait aux moyens qui permettraient de faire rapport chaque année à l'Assemblée générale sur les mesures prises à l'égard des pétitions qu'adressent les territoires coloniaux en matière de discrimination raciale; l'autre demandait une large diffusion du texte de la Convention et priait le secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée au sujet de la ratification de la Convention par les États membres.

L'Assemblée a renvoyé devant la Commission des droits de l'homme, pour une étude plus approfondie, la question de l'établissement du poste de haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, et elle a remis à la vingt-troisième session le débat relatif au Projet de convention sur la liberté d'information.

Quatrième Commission

La Quatrième Commission (Tutelle et territoires non autonomes) a clos ses débats le 21 décembre, ayant terminé l'examen de toutes les questions de son ordre du jour. Une résolution sur les territoires portugais en Afrique (point 23) condamnait les politiques coloniales du Portugal et demandait instamment aux États membres d'adopter une série de mesures punitives à l'égard de ce pays: rupture des relations diplomatiques, boycottage sur le plan commercial, refus de fournir des services aux navires et aux avions portugais. Les divers paragraphes de la résolution n'ont pas fait l'objet de votes distincts. La délégation canadienne a voté contre l'ensemble de la résolution, mais en soulignant que le Canada appuyait fortement les aspirations des peuples africains de ces territoires à l'autonomie. L'Assemblée générale a approuvé la résolution par 66 voix contre 26 (Canada), avec 15 abstentions.

Des résolutions ont été également adoptées au sujet des territoires sous tutelle de Nauru et de Nouvelle-Guinée. Elles invitaient l'Australie à accorder l'indépendance à Nauru au plus tard le 31 janvier 1968 et à fixer une date dans le proche avenir pour l'indépendance de la Papouasie et de la Nouvelle-Guinée. Le Canada s'est abstenu lors du vote sur les deux résolutions qui donnaient à son avis une fausse idée de la situation dans ces territoires.

Cinquième Commission

Le financement de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient a été l'une des principales questions examinées au cours de la dernière partie des débats de la Cinquième Commission (Questions administratives et budgétaires). La délégation canadienne a introduit une résolution sur le financement de la FUNU pour 1965 et 1966. Cette résolution a été rédigée en tenant compte du fait que les quotes-parts relatives aux dépenses de la FUNU ne pourraient être imposées, vu que l'on avait décidé de ne pas soulever la question de l'article